

LE MEDIASCOPE DU CNOM

JUIN-JUILLET 2020

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a continué à prendre publiquement position pour apporter sa contribution à la gestion de l'épidémie de Covid-19 et pour soutenir les médecins engagés dans la lutte contre le virus.

- Dans une interview accordée au Généraliste le 4 juin dernier, le Président du CNOM a témoigné de son « *sentiment de tristesse infinie* » et de sa « *colère* » face au nombre « *de confrères décédés* » ou « *touchés par la maladie* ». Ils ont, selon lui, été « *victimes de la passion de leur métier car ils ont entièrement assumé leurs responsabilités mais aussi victimes de ne pas avoir été complètement accompagnés, protégés* ».
- Alors que l'article 2 du projet de loi sur la fin de l'état d'urgence sanitaire ouvrait la possibilité à un allongement de la durée de conservation des données des malades du Covid-19, l'AFP - relayée par Le Généraliste et APM News - a révélé que la prise de position de l'Ordre, dénonçant « *un double langage* » du Gouvernement qui « *s'était selon lui engagé à limiter la durée de conservation des données permettant de détecter et isoler les contacts de personnes malades* ».
- Suite à l'autorisation de réaliser en officine des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD), « *le Conseil national de l'Ordre des médecins a fait part d'un avis défavorable concernant cette mesure, appuyé par plusieurs organisations médicales* » a relevé Le Quotidien du médecin. Selon L'Express, l'institution ordinaire a souligné que « *contrairement aux tests virologiques et sérologiques réalisés dans les laboratoires d'analyse médicale, les résultats des TRODs réalisés par les médecins dans le cadre ambulatoire ou les pharmaciens officinaux ne sont pas colligés ni exploités sur le plan épidémiologique* ».
- Le Dr Patrick Bouet a signé avec plusieurs « *médecins, soignants et chercheurs de renom* » une tribune dans Libération en faveur du « *port obligatoire du masque en lieu public clos* ».
- Plusieurs médias médicaux, à l'instar de What's up Doc ou APM News, et généralistes (La Voix du Nord) se sont fait l'écho des propos tenus par le Dr Patrick Bouet devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Covid 19.
- La question du nombre de médecins décédés du Coronavirus est restée très présente encore. Le Dr Jean-Marcel Mourgues, Vice-Président du CNOM, a répondu à de nombreuses sollicitations, déplorant une quarantaine de décès, « *bien que cette donnée soit sans doute en dessous de la réalité* » (France Info, Libération, Pourquoi Docteur).

Le CNOM a demandé au Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Hauts-de-Seine « *de se saisir et d'instruire le dossier du Pr Perronne et d'informer le CNOM des suites qui seront*

données », a révélé Le Figaro, le 24 juin dernier. « Spécialiste des maladies infectieuses favorable à l'hydroxychloroquine », le chef du service d'infectiologie de l'hôpital de Garches sera donc entendu par le Conseil départemental de l'Ordre des Hauts-de-Seine dont il dépend « en raison de propos controversés mettant en cause d'autres médecins dans de nombreux médias », a précisé l'AFP. Cette information a également été relayée par Le Généraliste et Hospimedia.

Un mois après le lancement du Ségur de la Santé, le Président Bouet a alerté, dans une interview accordée au Quotidien du Médecin, quant à l'« impératif de réussite du Ségur » sous peine de « crise majeure ». Dans ce cadre, l'institution ordinaire a rendu publiques ses propositions concrètes pour l'émergence « d'un système de santé véritablement équitable et novateur fondé sur les territoires et leurs besoins, sur une démocratie sanitaire renouvelée, et sur une plus grande coopération entre tous les acteurs ». Quelques jours après l'annonce des conclusions du Ségur, le Dr Patrick Bouet a salué, dans Egora, « une volonté politique de faire émerger des idées de terrain trop longtemps ignorées ». Il a toutefois fait part de son inquiétude quant à « la mise en application de ces mesures » et de sa déception sur le « déséquilibre entre ce qui a été mis sur la table du côté hospitalier et les propositions faites au niveau de l'activité de l'exercice ambulatoire et de la coopération entre les exercices ambulatoires et hospitaliers ».

Pleinement engagé dans la lutte contre les violences intrafamiliales, l'Ordre des médecins a pris position sur ces sujets majeurs. Après l'adoption de la proposition de loi visant à « protéger les victimes de violences conjugales », plusieurs médias généralistes – à l'instar du Journal du Dimanche, de France Inter et du Parisien – ont relayé la position favorable de l'Ordre à ce que les médecins puissent faire « un signalement » auprès d'un « procureur dédié aux violences conjugales (...) sans l'accord de la victime, lorsqu'elle est sous l'emprise de son partenaire, à condition que ce soit une simple possibilité et non une obligation, que la victime soit en danger vital immédiat », comme l'a résumé Le Monde. En ce qui concerne les maltraitances infantiles, le Dr Marie-Pierre Glaviano-Ceccaldi, Vice-Présidente du CNOM, a rappelé au micro d'Europe 1 que « le médecin face à un patient mineur est complètement isolé et ne devrait pas l'être pour prendre cette décision ».

En réponse au Dr Dominique Dupagne réclamant une réforme de la justice ordinaire, qu'il accuse de « laxisme » dans une tribune publiée sur le site d'Egora, le CNOM a rappelé avoir « régulièrement pris position, publiquement, solennellement et avec la plus grande fermeté, contre toute forme d'abus sexuel dans le cadre de l'exercice médical ». Dans cette tribune qu'Egora a publiée, le CNOM a déclaré partager « pleinement la douleur de victimes de médecins et ce d'autant plus si celles-ci estiment que les décisions de la juridiction professionnelle ne sont pas à la hauteur de leurs souffrances ». L'institution a toutefois jugé bon de « rappeler que la juridiction ordinaire est pleinement indépendante ». Cité par L'Obs, le Dr Gilles Munier a stipulé que les plaignants ne sont pas tenus de se rendre à la conciliation et peuvent faire le choix de « directement aller en première instance ». Le Vice-Président du CNOM a également rappelé qu'« il est toujours possible de faire appel au niveau national des décisions régionales ».

Alors que l'Agence nationale du DPC devait présenter le document de traçabilité électronique « Mon DPC », le CNOM, ainsi que le Collège de la médecine générale (CMG), la Conférence des

doyens des facultés de médecine et la Fédération des spécialités médicales (FSM) n'ont pas caché *« leur inquiétude sur ce nouvel outil qui va, à leurs yeux, beaucoup trop loin »* selon Le Quotidien du Médecin. Craignant que, *« sous couvert de piloter la formation continue des professionnels, l'ANDPC ait plutôt envie de mettre la main sur le dispositif de maintien des compétences des médecins »*, les organisations ont adressé un courrier *« aux ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur »*. Elles demandent *« que le document de traçabilité soit remanié et que les références au maintien de compétences soient supprimées »*.

Le Quotidien du Médecin a relayé une *« mise au point »* du CNOM rappelant aux fédérations sportives et aux clubs que les certificats d'absence de contre-indication à la pratique du sport ne sont obligatoires *« que tous les 3 ans pour les sports sans contraintes particulières depuis 2016 »*. *« Il n'est pas acceptable que l'activité des médecins soit surchargée par des démarches illégales, inutiles et chronophages au détriment de la prise en charge des patients »*, s'est agacée l'institution ordinaire.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a révélé dans un communiqué de presse avoir demandé aux principaux assureurs en Responsabilité civile professionnelle (RCP) médicale *« de confirmer que les règles de prise en charge assurantielle des médecins et les situations d'exclusion de garantie n'avaient pas été modifiées par la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le Parlement »*. Tous ont notamment répondu que *« la garantie RCP reste acquise à l'ensemble de leurs assurés sans condition préalable et que les conditions de garantie n'ont pas été modifiées du fait de l'état d'urgence sanitaire »*. Cette information a notamment été relayée par APM News.

Les Conseils départementaux et régionaux ont été largement sollicités par les médias au mois de juin et juillet, s'exprimant sur de nombreux sujets, au premier rang desquels l'état de la pandémie de Covid-19.

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS S'EST EXPRIMÉ À DE NOMBREUSES REPRISES SUR LA GESTION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Dans une interview accordée au **Généraliste** le 4 juin dernier, le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins a témoigné de son « *sentiment de tristesse infinie* » et de sa « *colère* » face au nombre « *de confrères décédés* » ou « *touchés par la maladie* ». Ils ont selon lui été « *victimes de la passion de leur métier car ils ont entièrement assumé leurs responsabilités mais aussi victimes de ne pas avoir été complètement accompagnés, protégés, comme ils auraient dû l'être* ». Le Dr Patrick Bouet, qui a estimé que nous « *n'avions jamais été confrontés collectivement à un tel nombre de victimes* », a assuré que sera organisé « *quand la situation le permettra, un mémorial ordinal au siège du Conseil national de l'Ordre* » durant lequel l'institution rendra « *honneur à ses confrères pour leur sacrifice* ».

Quelques jours plus tard, **France Info** a relayé les chiffres du CNOM, qui a « *décompté 40 décès, parmi lesquels une trentaine de médecins libéraux, sur près de 83 000 en activité. Plus de 2 800 médecins généralistes auraient été contaminés par le virus, et une trentaine se trouveraient en réanimation, dont la moitié en situation grave* ». « *Un chiffre sans doute en-dessous de la réalité, a précisé le Vice-Président du CNOM, le Dr Jean-Marcel Mourgues, car les conseils départementaux de l'Ordre ne sont pas systématiquement prévenus par les familles de la cause du décès* ». Ses propos ont été repris sur l'ensemble des sites de **Radio France** et par **Libération**.

Interrogé par **Egora** sur l'entraide ordinale, le Dr Jacques Morali, Délégué général aux relations internes, a expliqué qu'il « *ne s'agissait pas que d'une aide financière directe aux médecins mais aussi d'une structure qui permet d'accompagner les praticiens dans toutes leurs difficultés, qu'elles soient médicales, psychologiques ou sociales* ». Il a précisé que l'institution dispose « *d'une plateforme téléphonique d'orientation, d'une hotline sociale, d'assistantes sociales des établissements de soin réservés aux médecins et aux professionnels de santé, et des psychologues mobilisés 24 heures sur 24* ». Et d'ajouter : « *Nous travaillons avec des médecins d'accompagnement ou des associations régionales de médecins qui prennent en charge à moyen et long terme les difficultés des praticiens dans leur globalité.* » Selon le Dr Morali, l'Ordre fait « *également appel à une association ordinale nommée Afem qui aide les familles de médecins décédés en fournissant par exemple des bourses d'éducation aux enfants des praticiens jusqu'à leurs 25 ans, à hauteur de 6.500 euros par an. L'Afem aide entre 100 et 150 enfants de médecins par an.* » « *Cette année, comme il y a eu la crise du Covid, nous avons décidé d'allouer quatre millions de plus, soit six millions au total pour aider les médecins en difficulté* », a précisé le Délégué général aux relations internes.

Le 15 juin, alors que l'article 2 du projet de loi sur la fin de l'état d'urgence sanitaire ouvrait la possibilité à un allongement de la durée de conservation des données sur les malades du Covid-19, l'AFP a révélé que le CNOM avait exprimé « *sa vive inquiétude* », dénonçant « *un double langage* » du Gouvernement qui « *s'était selon lui engagé à limiter la durée de conservation des données permettant de détecter et isoler les contacts de personnes malades lorsque l'état d'urgence sanitaire avait été prolongé en mai* ». **Le Généraliste**, citant le communiqué du Conseil national, a précisé que « *la conservation et l'utilisation des fichiers SIDEp et AmeliPro, contraires aux engagements pris vis-à-vis de la profession en mai dernier, ne sauraient être cautionnées par l'institution en charge de les représenter* ». En effet, selon le CNOM, toujours cité par **Le Généraliste**, « *les modalités de prolongation fixées par décret, et donc échappant au débat parlementaire, n'apparaissent pas conformes non plus à l'enjeu démocratique que représente pour les citoyens ce débat important* ». Selon **APM News**, l'Ordre des médecins a donc « *appelé "solennellement" le gouvernement et le Parlement à supprimer l'article 2 du texte "pour apporter à tous les citoyens, et aux médecins, toutes les garanties en matière de protection des données et de secret médical"* ».

Selon **Le Quotidien du médecin**, le CNOM a également « *fait part d'un avis défavorable* » concernant l'autorisation à partir du 11 juillet de réaliser de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'infection Covid-19 en officine. Le média professionnel a précisé que l'Ordre craignait notamment une « *sensation de sécurité infondée* » liée à un manque de compréhension de l'usage de ces tests, « *pouvant conduire à une baisse "d'autoprotection" en cas de positivité qui ne garantit aucune immunité, ou à une baisse de protection de l'entourage en cas de négativité qui ne garantit pas l'absence de contagiosité* ». Selon **L'Express**, l'institution ordinaire a ajouté que « *le résultat du TROD, qu'il soit négatif ou positif, ne permet pas de se dispenser d'un test 'conventionnel' de confirmation* », précisant que « *contrairement aux tests virologiques et sérologiques réalisés dans les laboratoires d'analyse médicale, dont les résultats positifs sont automatiquement transmis au médecin prescripteur et au système d'information nationale SIDEp, les résultats des TRODs réalisés par les médecins dans le cadre ambulatoire ou les pharmaciens officinaux ne sont pas colligés ni exploités sur le plan épidémiologique* ». Néanmoins, comme l'a révélé **L'Express**, le communiqué précise que « *si la signification clinique des résultats des TRODs était mieux connue, si leur déploiement pouvait s'intégrer dans le parcours individuel de prise en charge des patients par les médecins et s'ils pouvaient contribuer à la connaissance épidémiologique de la Covid-19, cette position pourrait éventuellement évoluer* ».

Dans le prolongement des alertes adressées par le CNOM aux pouvoirs publics sur les moyens de lutter contre la diffusion du virus, son Président, le Dr Patrick Bouet, a signé avec plusieurs « *médecins, soignants et chercheurs de renom* » une tribune dans **Libération**. Ils y alertent « *les autorités sur le fait que si nous n'utilisons pas sans plus attendre l'ensemble des moyens dont nous disposons pour freiner cette transmission, y compris le port obligatoire du masque en lieu public clos (commerces, lieux de travail, transports en commun, cinémas et théâtres, etc.), le risque est grand de devoir payer un prix sanitaire, social et économique sans commune mesure avec la contrainte raisonnable que représentent ces nouvelles habitudes* ».

Comme souligné par **What's Up Doc**, le « *Président du CNOM a été auditionné le 16 juillet par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'impact, la gestion et les conséquences dans*

toutes ses dimensions de l'épidémie de Covid 19 ». Affirmant qu'il n'avait pas manqué « de souligner que du manque de protection - et donc de confiance - certains y ont perdu la vie, d'autres l'ont payé de leur santé », le média a expliqué qu'il avait insisté sur « le fait qu'avoir concentré l'action sur la Covid avait empêché d'agir ailleurs », menant à « des conséquences terribles pour les pathologies usuelles et le suivi des pathologies chroniques ». Dans une dépêche relayant amplement les propos du Dr Bouet, **APM News** a noté que ce dernier avait prévenu que « nous ne pouvons plus aujourd'hui avoir le type de discours qui a été tenu par un certain nombre de responsables politiques pendant toute cette période, de façon erratique, sur l'intérêt des protections directes et indirectes, physiques, des professionnels et au-delà de la population en matière de diffusion virale ». De manière plus générale, il a également « plaidé pour une refonte de la prise en charge en termes de parcours, afin d'éviter que chaque filière, comme aujourd'hui, s'accroche à son numéro d'appel en raisonnant en fonction de l'acteur de la prise en charge initiale, alors qu'il faudrait "transcender" l'amont et l'aval ». Au sujet des « restrictions » apportées à la liberté de prescription et l'usage de l'hydroxychloroquine, « le Dr Bouet s'est livré à un rappel du cadre réglementaire et déontologique encadrant la prescription hors AMM. Il a ainsi rappelé que la liberté de prescription et de parole dont jouissent les médecins avaient pour corollaire "la certitude avérée des faits que l'on promet et la dangerosité potentielle des faits énoncés" », a expliqué **APM News**. Enfin, **La Voix du Nord** a relayé l'alerte qu'a lancée le Dr Patrick Bouet quant au risque de « double épidémie. Une épidémie Covid qui risque de repartir, et une épidémie grippale qui va démarrer (...) avec le même système de santé, les mêmes acteurs ». Le quotidien régional, citant le Président, a mis l'accent sur l'impréparation à cette situation : « "Nous n'avons eu aucune réunion, aucun travaux préparatoires sur la conjonction des deux épidémies", a poursuivi le Président de l'Ordre des médecins devant les députés. »

SÉGUR DE LA SANTÉ : UNE CONTRIBUTION ACTIVE DE L'ORDRE DES MÉDECINS A TRAVERS DE NOMBREUSES PROPOSITIONS CONCRETES

Dans une interview publiée par **Le Quotidien du Médecin** le 23 juin, soit un mois après le lancement du Ségur de la Santé, le Président du CNOM a alerté quant à « *l'impératif de réussite du Ségur* » sous peine de « *crise majeure* ». En effet, selon lui, « *l'attente est trop forte, y compris pour les usagers, pour se permettre un échec* ». S'il estime que ce Ségur « *permet de rassembler tous les acteurs pour lancer enfin une réforme de fond du système de santé et non pas se contenter d'ajouts au cadre existant* », le Dr Patrick Bouet a répété qu'il ne devait pas « *être un recyclage de Ma santé 2022* » qui « *n'a pas répondu aux enjeux de démocratie sanitaire et de coopération territoriale* ». Regrettant que la « *première phase se soit révélée très hospitalo-centrée* », il a mis en garde contre l'erreur « *de penser qu'il suffit d'augmenter les rémunérations et de médicaliser la gouvernance hospitalière pour résoudre les maux du système de santé* ». Et d'ajouter : « *On doit parler de coopérations, de mixité, d'exercice ambulatoire, de prévention, de formation. À l'hôpital, il faut redéfinir à la fois les rémunérations mais aussi les métiers, le fonctionnement et la gouvernance.* » Et le Président de l'institution ordinaire de rappeler que « *la médecine de ville ne doit pas être oubliée : nous avons défendu un triptyque fondé sur la juste reconnaissance de la valeur de l'acte, des forfaitisations pour la responsabilité populationnelle et des incitations sur la prévention* ».

Dans un **communiqué de presse** publié le 2 juillet, le CNOM a réitéré son appel à ce que les conclusions du Ségur de la Santé « *permettent de faire advenir une véritable réforme de notre système de santé, pour tirer les enseignements de la crise sanitaire et insuffler un nouvel espoir chez les médecins, les professionnels de santé et leurs patients* ». L'institution ordinaire a, à cette occasion, rendu publiques ses propositions concrètes pour « *contribuer à l'émergence d'un système de santé véritablement équitable et novateur fondé sur les territoires et leurs besoins, sur une démocratie sanitaire renouvelée, et sur une plus grande coopération entre tous les acteurs qui font vivre ce bien commun de l'ensemble des Français* ». À ce titre, l'Ordre des médecins a proposé un nouveau pacte territorial de la santé – reposant entre autres sur le fait de « *donner la compétence santé aux communautés de communes, en soutien du rôle central des professionnels de santé de proximité* » ; un nouveau pacte entre l'hôpital, la ville et le secteur privé – avec comme proposition concrète la généralisation de l'usage du Dossier médical partagé (DMP) ; et un nouveau pacte pour les médecins – passant notamment par la création « *d'un financement spécifique dédié à la qualité de vie des soignants* ». Par ailleurs, le CNOM a insisté sur la nécessité de « *renforcer la prévention médicale, en identifiant et valorisant les missions de santé publique assurées par les médecins, et en organisant la mise en œuvre dans des structures transversales ou d'exercice coordonné, en lien avec les médecins traitants* ».

Quelques jours après l'annonce des conclusions du Ségur par le Ministre de la Santé Olivier Véran, **Egora** a publié un long entretien du Dr Patrick Bouet, qui a salué « *une volonté politique de faire émerger des idées de terrain trop longtemps ignorées* ». En effet, selon ses propos rapportés par **Egora** : « *Si on l'envisage comme un Ségur de l'Hôpital, on peut être satisfait, puisqu'un certain nombre de mesures d'amélioration des conditions de travail et d'activité des professionnels ou encore d'organisation de l'hôpital sont désormais mises sur la table. Si on le regarde comme un Ségur de la*

santé en général, on constate que plusieurs éléments que nous avons mis en avant, notamment sur la territorialité et la démocratie sanitaire, sont désormais également sur la table. Ce que nous préconisons depuis plusieurs années devient une réalité dans la réflexion de ce qui pourrait être l'organisation à venir du système de santé. » Cependant, il s'est inquiété, comme l'a révélé **Egora**, « de la mise en application de ces mesures alors qu'aucune loi de santé n'est annoncée ». Par ailleurs, en ce qui concerne « l'activité privée libérale, on a un peu le sentiment qu'il y a une forme de déséquilibre entre ce qui a été mis sur la table du côté hospitalier et les propositions faites au niveau de l'activité de l'exercice ambulatoire et de la coopération entre les exercices ambulatoires et hospitaliers », a-t-il regretté.

DANS UN CONTEXTE DE HAUSSE DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES, LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS A RAPPELE SON ENGAGEMENT EN LA MATIERE

Début juin, alors qu'allait débiter le procès pour non-assistance à personne en péril de la mère du petit Gabin, le Dr Marie-Pierre Glaviano-Ceccaldi, Vice-Présidente du CNOM, a détaillé au micro d'**Europe 1** les deux types de situations auxquels peuvent faire face les médecins dans le cas d'un enfant maltraité. Dans l'une, « *le médecin libéral de terrain se situe dans un rôle de repérage et de dépistage* ». « *Ayant des soupçons de maltraitance, il aurait la possibilité de faire une transmission d'informations à la CRIP, la cellule de recueil des informations préoccupantes* », auquel cas « *on est dans du repérage et le médecin n'a pas à porter la preuve* ». Dans la seconde, « *on est plus dans une situation d'urgence, où le médecin constate de la maltraitance, des sévices. Et là, il peut y avoir formulation d'un signalement auprès du procureur de la République* ». Toutefois, il faudrait, selon le Dr Marie-Pierre Glaviano-Ceccaldi, « *arriver à établir une collégialité au niveau du signalement* ». Car, a-t-elle rappelé, « *le médecin face à un patient mineur est complètement isolé et ne devrait pas l'être pour prendre cette décision* ».

De nombreux médias généralistes se sont également fait l'écho de l'action du CNOM pour lutter contre les violences conjugales. Ainsi du **Journal du Dimanche**, expliquant le 14 juin que « *depuis des mois, la place Vendôme et l'Ordre des médecins* », représentés par « *la haute-fonctionnaire chargée de l'égalité femmes-hommes au ministère Isabelle Rome d'une part, et le docteur Marie-Pierre Glaviano-Ceccaldi d'autre part* », cherchent une « *grammaire commune* » pour la rédaction du texte législatif, sur la question épineuse du secret médical. Le 16 juillet dernier, l'Assemblée nationale a finalement adopté une proposition de loi de La République en Marche destinée à mieux « *protéger les victimes de violences conjugales* », en introduisant notamment une « *dérogation au secret médical* » en cas de « *danger vital immédiat* » – une des mesures annoncées en novembre par le gouvernement à l'issue du Grenelle contre les violences conjugales. Une proposition que « *le Conseil national de l'Ordre des médecins avait finalement approuvée fin décembre, par un vote à une large majorité (39 voix sur 48), mais dans un cadre très restrictif* », précise **Le Monde**. Et le quotidien du soir d'ajouter : « *Ainsi, l'Ordre des médecins était d'accord pour que les professionnels de santé fassent un signalement au procureur, sans l'accord de la victime, lorsqu'elle est sous l'emprise de son partenaire* ». Toutefois, « *il n'y aura aucune obligation* » comme l'a précisé **Le Parisien**, qui a expliqué que, « *sur cette question, l'Ordre des médecins a été entendu* ». Selon **France Inter**, « *les médecins devront apprécier la notion de "danger vital imminent" et seul le procureur sera destinataire du signalement* ».

LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX ONT ÉTÉ AMPLEMENT SOLLICITÉS PAR LA PRESSE LOCALE SUR DIVERS SUJETS, AU PREMIER RANG DESQUELS LA PANDÉMIE DE COVID-19

Les élus des Conseils départementaux et régionaux de l'Ordre ont été interrogés dans les médias locaux sur l'état de la pandémie en France et les moyens déployés pour y faire face. Ils ont souligné l'importance des gestes barrières et en ont appelé à la responsabilité de chaque citoyen.

Jean Canarelli, Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Corse-du-Sud, a ainsi rappelé dans **Corse-Matin** que le virus « *circule encore dans le monde, malgré les mesures de distanciation* ».

« *La seconde vague dont il est souvent question était plutôt annoncée pour l'automne, mais je crains qu'elle arrive de manière anticipée* » a de son côté estimé le Dr Michel Durenque, Président du CDOM du Lot-et-Garonne, dans **La Dépêche du Midi**.

« *Chez nous, on dénombre 26 cas symptomatiques, dont 16 ont été testés positifs à la Covid. Mais nous estimons que la quasi-totalité a sûrement développé la maladie, car beaucoup d'analyses ont révélé de faux négatifs. Et vu les symptômes, on ne pouvait pas passer à côté* », a détaillé le Dr Bernard Arbomont, Président du CDOM du Vaucluse auprès de **Vaucluse-Matin**.

« *Nous n'avons jamais relâché notre vigilance. Le virus circule toujours, et si la population peut donner l'impression de l'oublier, les médecins le savent pertinemment* » a argué dans les pages de **L'Est Républicain** la Présidente du CDOM du Territoire de Belfort, Frédérique Nassoy-Stehlin, ajoutant que « *la traque du virus* » reste une priorité des médecins généralistes du département, qui continuent de signaler les cas suspects à l'Assurance maladie.

Interrogé dans les colonnes de **La Dépêche du Midi** sur les fermetures de centres Covid, le Pr Stéphane Oustric, Président du CDOM de Haute-Garonne et Délégué général aux données de santé et au numérique, a indiqué que « *l'épidémie prenait une autre dimension* » : « *La vie reprend son cours dans le respect, bien sûr, des gestes barrières. Nous sommes en train de nous redimensionner tout en conservant des sites dédiés Covid-19 pour garantir les conditions sanitaires* ». Le quotidien a ajouté que le « *Conseil de l'Ordre des médecins compte par ailleurs obtenir des avancées du côté de l'Agence régionale de santé (ARS Occitanie) et de l'Assurance maladie (CPAM Haute-Garonne) pour pouvoir rémunérer les médecins qui feront les gardes* » sur les sites demeurant ouverts.

Alors que huit centres Covid ont cessé de fonctionner dans son département, le président du CDOM de la Mayenne, le Dr Gilles Ollivier, a déclaré au **Courrier de la Mayenne** que « *l'ARS a fait une bêtise à ce moment-là. Elle a été très imprudente. Cela va impacter tout le monde. Le 15 régule déjà plus de monde. Cela ne peut pas ne pas impacter les services d'urgence.* »

« *Nos centres ne sont pas fermés, ils ont été mis en sommeil. Ils sont équipés et disponibles. S'il y a quoi que ce soit, on peut les réactiver en 24 heures* », a lui assuré le Dr Jean-François Collin, président du CDOM du Cantal, dans **La Montagne**, rendant par ailleurs un hommage appuyé au « *gros travail*

d'équipe, une grosse mobilisation de tout le personnel médical et paramédical du Cantal, public et privé. Tant dans les hôpitaux qu'en médecine libérale. Ce travail en commun a pu se faire spontanément dès le début ».

Le site régional d'actualité **Actu.fr** a relayé les propos du Pr Stéphane Oustric expliquant que « *le port du masque, s'il est parfaitement respecté par les professionnels, ne l'est plus vraiment chez les particuliers. La distance d'un mètre n'existe plus. Il faut que chacun comprenne que dans cette lutte contre le virus, il faut de la réciprocité intelligente et collective. Car si la charge virale n'est pas trop conséquente en ce moment et que le Covid-19 ne tue pas beaucoup, il reste très contagieux. Pour moi, la règle des trois M, Mains propres, Mètre de distance et Masques portés, reste plus que jamais d'actualité* ».

« *Le risque viral est toujours présent et il va nous falloir prendre de vrais réflexes pendant au moins un an*, a également indiqué le Dr Luc Fauveau, président du CDOM du Loir-et-Cher dans **La Nouvelle République**. *La distanciation et les masques sont les meilleures armes contre le Covid.* »

Les élus ordinaires départementaux et régionaux ont aussi salué l'engagement des soignants dans la lutte contre la pandémie, tout en déplorant le manque de moyens de protection, et ont assuré les médecins frappés par le virus et leurs familles du soutien de l'institution.

Dans les pages de **Vaucluse-Matin**, le Dr Bernard Arbomont, président du CDOM du Vaucluse, a affirmé que « *les généralistes, les pneumologues ou les ORL ont pris des risques. Et certains ont piqué une grosse colère, car il y a eu un manque évident de protection. Certaines semaines, les masques ont même fait défaut. C'était au plus fort de l'épidémie, entre le début et la mi-avril. Malgré tout, ils sont partis au combat* ».

Invité à la cérémonie du 14 juillet, le président du CDOM du Vaucluse a affirmé dans **Vaucluse-Matin** que « *cette invitation récompense le travail effectué par l'ensemble des conseillers ordinaires ainsi que par les secrétaires administratives qui sont restées à leur poste tout le temps du confinement pour répondre aux questions de nos confrères directement par téléphone ou par l'intermédiaire d'une lettre journalière d'information adressée par voie électronique* ». Et le Dr Bernard Arbomont de conclure : « *C'est l'ensemble des médecins et du personnel soignant du Vaucluse qui a été mis à l'honneur* ».

« *La première dotation est arrivée le 13 mars. Malheureusement, des médecins étaient malades avant*, a abondé dans **L'Est Républicain** le Dr Christian Silvain, Président du CDOM de Haute-Saône. *En plus, il s'agissait de masques chirurgicaux, ce qui est mieux que rien, mais tout le monde sait qu'en cas de contact rapproché avec le patient, ça n'est pas suffisant. Nous avons reçu les masques FFP2 en avril. Nous nous sommes procuré du gel hydroalcoolique par nos propres moyens. Nous n'avons jamais vu la couleur des surblouses et charlottes* ».

Dans **Le Républicain Lorrain**, le Dr Dapp, président du CDOM de Moselle, a assuré du soutien entier de l'institution les familles de deux médecins décédés des suites du Covid-19 : « *Nous disposons de ce que nous appelons l'entraide ordinaire. C'est-à-dire de l'argent pour aider les médecins et leurs*

familles en difficulté. Cela concerne les décès, les maladies, etc. Je vais réunir mon conseil dans les jours à venir, cela n'était pas possible jusqu'alors à cause des règles sanitaires, afin d'évoquer ce dossier et trouver une solution. Nous avons deux cas à traiter en urgence, celui de la fille du Dr Welling et celui des trois filles d'un autre médecin messin décédé des suites du virus ».

Enfin, les Conseils départementaux se sont exprimés sur divers sujets en lien avec l'actualité locale.

La Dépêche du Midi a dédié un article à l'hommage du CDOM de Haute-Garonne au Docteur et ancien élu ordinal Jean Brouchet, décédé le 14 juin : « *Il laisse le souvenir d'un très grand Président qui avait permis d'insuffler avec passion un souffle nouveau à notre institution* ».

Le Président du CDOM de la Sarthe a été interrogé par **Ouest France** sur la volonté de l'institution de se porter partie civile dans une affaire mettant en cause un médecin généraliste du Mans à qui il est reproché des agressions sexuelles sur six policières. Le Dr Franck-Dominique Bruel a déclaré que « *c'est la fonction de l'Ordre, dans la mesure où il s'agit d'un médecin, de faire respecter l'éthique et l'honneur de la profession. L'ordre veut être au courant et se garde le droit d'intervenir* ».

Le Progrès a rapporté que le CDOM de la Loire avait émis des réserves quant au projet de fusion de l'université Jean-Monnet avec les universités de Lyon I et Lyon III et l'École normale supérieure de Lyon, qui ferait porter le risque d'une « *disparition de la personnalité morale et juridique de l'université Jean-Monnet et, de fait, la disparition de la faculté de médecine de Saint-Étienne* ». Or, selon le Conseil départemental cité par le quotidien, « *l'absence de proposition stéphanoise de la fixation du nombre d'étudiants en médecine, d'internes et de postes de professeurs des universités et de praticiens hospitaliers, ainsi que la perte de maîtrise sur la formation, auraient une répercussion irrémédiable sur la démographie médicale et l'offre de soins dans le département de la Loire, déjà grandement fragilisées* ».

Invité sur le plateau du Journal de 19H de **France 3**, le Dr Philippe Domblides, Président du CROM de Nouvelle-Aquitaine, s'est notamment exprimé sur le Covid-19 et la formation des médecins, en particulier le numerus clausus et la PACES.

LE FOCUS TWITTER

▪ Volume et nature des mentions de l'Ordre des médecins :

Le CNOM a été mentionné plus de 57 000 fois sur le réseau social entre le 1^{er} juin et le 4 août 2020.



▪ Les tweets de l'Ordre les plus partagés :

Alerté par les propos tenus par le Pr Christian #Perronne, le Conseil national a saisi le Conseil départemental de l'Ordre des Hauts-de-Seine. Il lui a été demandé de se saisir et d'instruire le dossier, et d'informer le CNOM des suites données. **198 RT**

Médecins décédés #COVID19 : "J'éprouve un sentiment de tristesse infinie. Ces médecins sont des victimes. Victimes de la passion de leur métier ms aussi victimes de ne pas avoir été complètement protégés comme ils auraient dû l'être." @BouetP @LeGene_hebdo **57 RT**

#ViolencesConjugales L'Ordre se félicite de cette avancée législative, construite avec les professionnels de santé, qui permettra de mieux protéger les femmes victimes de violences. @G_GouffierCha @BCouillard33 @BouetP @GlavianoMP **49 RT**

[Communiqué] Fichiers SIDEp et AmeliPro : l'Ordre des médecins exprime sa vive inquiétude face au double langage du @gouvernementFR quant aux garanties relatives à la durée de conservation des données → **42 RT**

[Communiqué commun] Avis défavorable de l'Ordre et ses partenaires sur l'arrêt autorisant les TRODs #Covid19 **38 RT**

▪ L'évolution du compte Twitter de l'Ordre

Le compte de l'Ordre a gagné **1 125 abonnés** entre le 14 mai et le 4 août 2020, atteignant **55 852 membres**. Les tweets publiés par l'institution ont été partagés **987 fois**.

LE CLOUD Twitter : Le cloud du mois permet de visualiser sous forme de nuage de mots les thèmes associés à l'Ordre pendant le mois, selon leur degré d'importance.



POUR ALLER PLUS LOIN...

ÉTUDE IFOP POUR LE JOURNAL DU DIMANCHE, « LES FRANÇAIS FACE À LA PERSISTANCE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 », AOÛT 2020.

Cette enquête, réalisée auprès d'un échantillon de 1 003 Français représentatif de la population âgée de 18 ans et plus du 13 au 14 août, révèle que :

- L'inquiétude des Français vis-à-vis des effets sanitaires de l'épidémie de coronavirus est en hausse : 73% contre 69% en juillet.
- Parmi les différents risques liés au coronavirus, 53% des Français déclarent être d'abord inquiets pour le risque sanitaire, 29% pour le risque économique et 18% pour l'affaiblissement des libertés publiques avec les obligations de lutte contre la propagation du virus.
- 41% des répondants déclarent avoir confiance dans le gouvernement pour faire face efficacement au coronavirus.
 - Une proportion stable puisque ce chiffre était de 42% en mai.

Les résultats de cette étude sont accessibles en intégralité sur le site de l'IFOP :

<https://www.ifop.com/publication/les-francais-face-a-la-persistance-de-lepidemie-de-covid-19/>

ÉTUDE HARRIS INTERACTIVE POUR LCI, « LES FRANÇAIS ET LE PORT DU MASQUE », AOÛT 2020.

Cette enquête a été réalisée entre le 17 et le 18 août 2020, auprès d'un échantillon de 1 504 personnes, représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

Elle porte sur la perception du masque par les Français, l'usage qu'ils déclarent en faire et le regard qu'ils portent sur son obligation :

- 81% des Français affirment porter systématiquement le masque lorsqu'ils se trouvent dans des situations ou des endroits où la réglementation l'exige. 14% reconnaissent ne pas le faire en permanence et 1% jamais.
 - Le port du masque apparaît comme moins systématique chez les hommes, les jeunes et les catégories populaires.
 - Ceux qui ne le portent pas systématiquement avancent la gêne engendrée (difficultés à respirer 53%, chaleur 41%) et un sentiment d'inutilité pour lutter contre l'épidémie (30%). L'obligation du port du masque comme entrave aux libertés

individuelles n'est évoquée que par 17% d'entre eux et le coût n'est que marginalement mentionné.

- Le port du masque est avant tout motivé par des raisons sanitaires (84%).
 - Néanmoins, ceux qui ne le portent que par intermittence le font pour 46% d'entre eux afin d'éviter d'être verbalisés.
- Cependant, 93% des Français qui portent un masque ne l'utilisent pas dans de bonnes conditions : 81% le manipulent mal, 68% ne le lavent pas entre deux utilisations et 49% le portent plus de 4 heures de suite.
- Si plus de 8 Français sur 10 se disent favorables à l'obligation du port du masque dans les lieux publics clos, ils ne sont que 63% à partager cette opinion lorsqu'il s'agit de l'imposer dans la rue ou dans les parcs et jardins.
 - Ce soutien au masque est justifié par l'efficacité qu'une très large majorité de Français lui attribuent.
- Dans ce contexte, 51% des Français indiquent faire confiance au gouvernement pour éviter un nouveau confinement.
 - Seulement 37% d'entre eux estiment néanmoins qu'il a été jusqu'à présent à la hauteur des événements.

Les résultats de cette étude sont accessibles en intégralité sur le site d'Harris Interactive :

https://harris-interactive.fr/opinion_polls/les-francais-et-le-port-du-masque/